

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction départementale
des Territoires
Service de l'agriculture et du
développement rural
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT
téléphone : 01 60 56 73 00
télécopie : 01 60 56 71 01
ddt-cdpnaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 20 octobre 2017

Monsieur le Maire,

Le projet de révision du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune a été arrêté le 30 juin 2017.

Par courrier réceptionné le 12 septembre 2017, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) au titre de l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme pour la réduction des espaces agricoles, naturels et forestiers.

La commission s'est réunie le jeudi 19 octobre 2017 pour examiner ce projet, que vous avez présenté, accompagné de Monsieur Gilles DURAND, votre adjoint à l'urbanisme, et de Monsieur Eric HENDERYCKSEN représentant le bureau d'étude EU-CREAL.

Après avoir présenté la commune et le projet, vous avez pu répondre aux points soulevés par les membres de la commission et apporter des éclairages sur la justification de ce projet.

La commission a rendu un avis favorable sur votre projet de PLU, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, ainsi qu'au titre du STECAL Nb et du règlement des zones A et N.

Elle assortit toutefois son avis des réserves expresses suivantes :

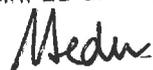
- ***reclasser les corps de fermes en activité en zone A plutôt qu'en zone UF. Ce secteur est à réserver aux corps de fermes ayant perdu leur vocation agricole. Le maintien des autres en zone A n'empêche pas de les identifier comme susceptibles de changer de destination, le cas échéant.***
- ***retirer la mention camping dans le règlement du STECAL Nb.***

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur Jean ABITEBOUL
Mairie
Place du Maréchal AUGEREAU
77610 LA HOUSSAYE-EN-BRIE

Pour le directeur départemental
L'adjoint au directeur


Laurent BEDU